

Déclaration de la République Tunisienne

**Lors de la séance de Débat Général
du Segment de Haut niveau de la 80e Session
de l'Assemblée Générale des Nations Unies**

(New York, le 27 septembre 2025)

Au nom de Dieu, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux,

Que la paix et le salut soient sur notre Prophète Mohammed, le plus noble des Messagers,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord transmettre les salutations les plus sincères de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Kaïs Saïed, ainsi que son profond respect à Monsieur Antonio Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies, pour ses efforts louables en faveur de la défense des causes justes, de la justice et du rétablissement de la confiance dans le multilatéralisme. Nous renouvelons notre soutien à son initiative "ONU 80" visant à réformer et développer le fonctionnement de l'Organisation dans ce contexte critique que le monde traverse, marqué par l'instabilité et la multiplication sans précédent des violations du droit international et des principes de la Charte.

Je tiens également à féliciter chaleureusement Madame Annalena Baerbock pour sa prise de fonction à la Présidence de la quatre-vingtième Session de l'Assemblée Générale, en lui souhaitant plein succès dans la conduite de ses travaux. J'exprime ma gratitude à Monsieur Philemon Yang pour sa Présidence réussie de la soixante-dix-neuvième Session.

Monsieur le Président,

Nous célébrons aujourd’hui avec fierté et honneur le 80e anniversaire de la création de l’Organisation des Nations Unies, et à cette occasion, nous rappelons l’ensemble des principes fondateurs et des nobles objectifs pour lesquels l’Organisation a été créée, notamment la solidarité humaine et l’unité de destin qui ont inspiré ceux qui nous ont précédés dans la lutte et la résilience diplomatique.

Les Nations Unies ont été fondées durant la guerre la plus violente et la plus féroce de l’histoire humaine afin de constituer la voix de la conscience collective des peuples, et le bastion sûr protégeant l’humanité des ravages des conflits et des guerres. Aujourd’hui plus que jamais, nous avons besoin de renforcer cette maison commune et de la préserver pour qu’elle demeure un phare de sécurité, de paix et de dignité humaine, ainsi qu’un refuge pour la légitimité internationale et un forum pour le dialogue, la négociation et le consensus, dans le but de construire un monde plus sûr, plus juste, plus stable et plus solidaire, un monde plus ancré dans des valeurs universelles.

Apprenons des leçons du passé, qui n’est pas un passé si lointain. Les guerres et les conflits, avec leurs tragédies humaines et leurs graves violations, nous ont enseigné que la logique de la force, quelle que soit sa brutalité ou ses motifs, ne peut briser la volonté des peuples ni leur foi profonde en leur droit à l’autodétermination.

Nous nous trouvons aujourd'hui à l'aube d'une nouvelle étape qui exige de nous une détermination sincère et un effort continu pour restaurer la confiance dans le multilatéralisme et dans la capacité de l'Organisation Internationale à atteindre les nobles objectifs pour lesquels elle a été créée, à travers la poursuite des réformes et l'adoption d'une feuille de route claire et concrète pour la mise en œuvre de l'initiative "ONU 80", qui vise à restaurer la légitimité internationale et concrétiser le slogan de notre précédente Session : "Personne ne doit être laissé pour compte".

La Tunisie réaffirme son attachement au multilatéralisme et à la responsabilité partagée face aux mutations rapides et aux défis économiques, sociaux, sécuritaires, environnementaux et climatiques que traverse notre monde aujourd'hui, et elle place sa confiance dans le rôle central des Nations Unies pour trouver des solutions adéquates. Sur cette base, Son Excellence Monsieur le Président de la République Tunisienne a décidé, à l'occasion du 80e anniversaire de la création de l'Organisation, de placer l'année 2025 sous le slogan de « L'année du renforcement du multilatéralisme et de la consolidation de la coopération avec le système des Nations Unies », notamment par l'organisation de plusieurs manifestations à l'Académie Diplomatique Internationale de Tunis, en coordination avec les agences spécialisées de l'ONU, autour de thématiques en cohérence avec les résultats du Sommet pour l'Avenir 2024 : Sécurité, Développement, Sciences, Technologies et Culture.

Monsieur le Président,

Nous croyons en la capacité de notre Organisation et de ses organes à faire face avec résilience aux profondes mutations que traverse le monde et à offrir une lueur d'espoir et d'optimisme aux générations futures pour un avenir meilleur. Toutefois, c'est avec un sentiment de déception et de frustration que nous constatons aujourd'hui l'incapacité du Conseil de Sécurité à mettre fin à la terrible tragédie humanitaire, au génocide et à la famine que subit le peuple palestinien résistant, face à l'entêtement de l'entité occupante à poursuivre ses exactions en toute impunité, au vu et au su du monde entier, sans aucune reddition de comptes.

Il est aujourd'hui évident, sans l'ombre d'un doute, que les crimes de l'occupation visent à éliminer la cause palestinienne et à priver le peuple palestinien de son droit à la résistance et à la préservation intégrale de sa terre. A cet égard, la Tunisie condamne fermement l'annonce de l'entité occupante de son intention de réoccuper totalement la Bande de Gaza et de forcer le peuple palestinien à abandonner sa terre.

Comment alors pouvons-nous consacrer la souveraineté du droit et la suprématie de la Charte des Nations Unies et de ses principes fondamentaux, alors que l'État de Palestine n'a pas encore obtenu sa pleine adhésion, malgré le fait que les résolutions internationales ont reconnu, depuis des décennies, son droit à l'indépendance, à la pleine souveraineté et à l'autodétermination

sans ingérence extérieure ? Pendant ce temps, l'entité occupante conserve son statut de membre de l'Organisation des Nations Unies, malgré ses violations systématiques et continues des normes impératives du droit international, et en dépit de son empiètement sur les travaux des Nations Unies, de ses agences et de leurs privilèges sur les territoires palestiniens occupés.

Mon pays apprécie la vague de reconnaissance internationale de l'État de Palestine, qui compte aujourd'hui plus de 150 pays, en espérant que cette dynamique contribuera à soutenir son accession à la pleine adhésion sans retard ni hésitation. Il rappelle que la Palestine est un État en vertu du droit international, et que la reconnaissance des États ne crée pas ce droit mais le révèle et le soutient. La vérité est claire et le droit est évident.

Ce droit a été confirmé par la Cour Internationale de Justice dans son avis consultatif du 19 juillet 2024, qui a déclaré que l'entité occupante est tenue de mettre fin, dans les plus brefs délais, à sa présence illégale sur les territoires palestiniens occupés, et que tous les États membres des Nations Unies sont obligés de ne pas reconnaître la légitimité de cette situation née de cette occupation illégale, de ne pas fournir d'aide ou d'assistance pour maintenir cette situation, et que les Nations Unies, à travers leurs organes principaux, doivent examiner les moyens et procédures garantissant cela.

Nous lançons, depuis ce forum, un appel urgent à la communauté internationale pour qu'elle assume immédiatement ses responsabilités afin de lever le siège de la Bande de Gaza et de l'ensemble des territoires palestiniens, de mettre fin à la famine, d'assurer la livraison effective de l'aide et la protection de ceux qui la demandent.

Nous appelons également le Conseil de Sécurité à intervenir d'urgence pour mettre fin aux violations répétées touchant plusieurs pays de la région : La Syrie, le Liban, l'Iran et dernièrement le Qatar, conformément à l'appel récent de mon pays lors du Sommet Arabe et Islamique Extraordinaire à Doha, sur la base que la sécurité arabe et islamique est un tout indivisible.

Nous soulignons, dans ce contexte, que la réforme des Nations Unies et l'établissement d'une nouvelle phase de multilatéralisme et de relations internationales ne peuvent être efficaces et tangibles pour tous les peuples que si elles consacrent la valeur de l'égalité des vies humaines, en évitant toute discrimination, sélectivité ou double standard.

La Tunisie restera fidèle à son engagement, avec une volonté ferme et inébranlable, pour continuer à soutenir le peuple palestinien dans sa lutte pour recouvrer ses droits légitimes, inaliénables et imprescriptibles, en premier lieu son droit à l'autodétermination et à la création de son État

indépendant et souverain sur toute la terre de Palestine, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale.

Monsieur le Président,

La réalisation des objectifs du Sommet pour l'Avenir demeure une lumière que nous suivons, mais elle reste jusqu'ici difficile à atteindre tant que la communauté internationale ne manifeste pas une volonté sincère de changement et s'accorde sur un diagnostic précis des causes profondes ayant conduit à l'échec du système international actuel. Il est impossible de relever les défis mondiaux présents et nouveaux sans reconstruire les relations internationales sur la base de la solidarité, de la coopération constructive, de la justice, du respect mutuel, du non-ingérence dans les affaires d'autrui et du respect de la souveraineté nationale. C'est cette équation difficile que le Secrétaire Général a évoquée dans son discours d'ouverture.

Sur cette base, la Tunisie renouvelle son appel pressant à une réforme globale et profonde du système financier international et de ses institutions, afin de garantir l'équité dans l'accès aux ressources financières et d'améliorer leur efficacité au service du développement durable, notamment à travers l'instauration de mécanismes innovants de financement du développement, tels que l'initiative de la Commission Economique et Sociale des Nations Unies pour l'Asie Occidentale (CESAO ou ESCWA en anglais), visant l'échange de

dettes contre des actions climatiques, à laquelle la Tunisie a adhéré, et qui vise à convertir les engagements de service de la dette extérieure en investissements dans l'action climatique et les Objectifs de Développement Durable.

Notre pays souligne l'importance de poursuivre les efforts pour récupérer les fonds et actifs pillés et transférés illicitement à l'étranger, ce qui renforcerait la justice internationale et garantirait aux peuples leurs droits au développement et à une gouvernance responsable. La Tunisie considère cela comme un droit souverain imprescriptible.

Monsieur le Président,

Animée par sa conviction profonde du lien étroit entre développement et paix, la Tunisie affirme que l'investissement dans l'Homme, particulièrement dans les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures et de l'environnement, constitue la garantie essentielle pour prévenir les conflits et faire face aux causes de la migration irrégulière.

Notre approche face aux flux migratoires irréguliers repose sur le respect des droits humains dans leur acception globale, ainsi que sur le rejet de toutes les formes de discrimination raciale et de discours de haine. Les Autorités Tunisiennes n'épargnent aucun effort pour sauver la vie des migrants irréguliers sur terre et en mer, les protéger et faciliter leur retour volontaire

vers leurs pays d'origine en coordination avec l'Organisation Internationale pour les Migrations. En même temps, elles renouvellent leur appel à l'adoption d'une approche globale de la migration tenant compte de son caractère humain et historique, une approche qui ne saurait se réduire à des aspects sécuritaires étroits ni faire peser sur les pays du Sud des charges au-delà de leurs capacités.

Nous insistons sur la nécessité de soutenir les efforts de développement dans les pays d'origine, de renforcer l'inclusion économique et sociale des jeunes et de faciliter la mobilité régulière. La Tunisie refuse catégoriquement d'être un pays de transit ou de résidence pour les migrants irréguliers, victimes de réseaux de traite des êtres humains.

La migration doit rester un choix et non une nécessité. Lorsqu'elle est organisée, elle peut créer richesse et opportunités d'emplois décents, et constituer un levier de développement et de rapprochement culturel entre les peuples. À cet égard, nous rappelons la Conférence Internationale sur la Migration tenue à Rome en juillet 2023, initiative de Son Excellence Monsieur le Président de la République Tunisienne, pour parvenir à des solutions de développement globales, durables, et mobiliser les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

Par ailleurs, la Tunisie souligne la nécessité de distinguer clairement le financement climatique du financement du développement, le financement climatique étant une responsabilité historique et un droit compensatoire légitime. Malgré la contribution limitée de nombreux pays en développement aux émissions mondiales, ils font face à des défis climatiques aggravés, parmi lesquels la rareté de l'eau, la dégradation des terres agricoles, l'élévation du niveau de la mer et d'autres phénomènes climatiques extrêmes.

En conséquence, la Tunisie appelle au respect de l'engagement international de mobiliser 300 milliards de dollars par an, avec une part significative dédiée aux programmes d'adaptation, et à la facilitation des mécanismes d'accès à ces ressources par la simplification des critères techniques et financiers, ainsi qu'à l'activation du fonds « pertes et dommages » comme mécanisme de compensation juste et efficace.

Notre pays affirme que le droit au développement est un droit fondamental et indivisible, fondé sur les principes de justice, d'égalité et de solidarité internationale. Nous insistons sur le fait que la mise en œuvre de ce droit requiert un environnement international juste permettant le transfert de technologies et leur maîtrise, la facilitation de l'accès à un financement concessionnel, et le renforcement de partenariats équitables entre le Nord et le Sud.

Monsieur le Président,

La Tunisie poursuit avec détermination son processus de réforme initié depuis le 25 juillet 2021, afin d’instaurer une véritable démocratie garantissant les droits et libertés de tous les citoyens, et répondant aux aspirations du peuple tunisien à surmonter les défis économiques et sociaux accumulés au cours des dernières années. Pour y parvenir, la Tunisie mise sur ses propres moyens et sur le potentiel humain de son peuple, à travers la diversification des partenariats sur la base d’avantages mutuels, dans l’intérêt de notre pays et la préservation de notre indépendance décisionnelle.

Dans cette optique, la Tunisie affirme son attachement indéfectible aux valeurs des droits de l’Homme et des libertés publiques et individuelles, conformément à la Constitution du 25 juillet 2022 et à ses engagements internationaux, dans le respect de sa souveraineté nationale, de son indépendance décisionnelle et des choix de son peuple. Elle insiste sur l’importance de renforcer le caractère global et interconnecté des droits de l’Homme, incluant les droits économiques, climatiques, sociaux, scientifiques et culturels, avec en tête le droit naturel au développement.

La Tunisie accorde une place centrale à la dimension sociale dans ses plans de développement, visant à bâtir une société intégrée et cohésive. Nous soutenons la participation des jeunes à l’élaboration des politiques, aux

processus de solutions transformatrices et aux cercles de prise de décision, convaincus que leur voix doit être entendue et que leur énergie est capable de changer la réalité vers le mieux. La Tunisie continue également de renforcer les cadres législatifs et stratégiques pour l'inclusion économique des femmes, d'élargir leur contribution à la vie publique et à tous les domaines, et d'assurer l'égalité des chances tout en combattant toutes les formes de violence et de discrimination à leur égard.

De ce fait, la Tunisie réaffirme son engagement envers l'Agenda « Femmes, paix et sécurité », ainsi que l'Agenda « Jeunesse, paix et sécurité », convaincue que la participation des femmes et des jeunes aux efforts de prévention des conflits, de résolution des crises et de construction de la paix est une condition indispensable pour parvenir à une paix juste, durable et à un développement inclusif.

Monsieur le Président,

Animée par sa conviction de l'interdépendance des intérêts des deux peuples frères tunisien et libyen, la Tunisie renouvelle sa position ferme et de principe en soutien aux choix libres du peuple libyen. La situation en Libye est une affaire purement interne et non une question internationale, et la solution ne peut être que libyenne, sans ingérence de quelque partie que ce soit. Le peuple

libyen est souverain et seul habilité à adopter les solutions qu'il juge appropriées, avec l'appui des Nations Unies.

Dans le même esprit, nous appelons à préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie, et exprimons notre refus de toute violation de sa sécurité territoriale. Nous insistons sur la nécessité de la convergence des efforts onusiens et internationaux pour trouver une solution politique en faveur de la situation au Yémen, mettant fin aux souffrances de ce peuple frère et assurant la paix et la sécurité.

La Tunisie appelle les parties soudanaises à recourir au dialogue et aux moyens pacifiques pour dépasser la crise, restaurer la sécurité, la stabilité, et mettre fin aux souffrances du peuple soudanais face aux affres de la guerre et de la division.

Concernant la situation en Afrique, la Tunisie souligne la nécessité de traiter les causes de la fragilité que rencontrent plusieurs pays du Continent, et appelle à une intensification des efforts onusiens et internationaux pour aider l'Afrique à faire face à ses divers défis, sortir des crises, et avancer vers la restauration de la stabilité, de la sécurité, de la paix et du développement. Nous soulignons l'importance du soutien au partenariat entre les Nations Unies et l'Union Africaine, notamment par l'appui au financement dédié à la prévention des conflits, à la gestion des situations de crise, et à la garantie de la

durabilité de la paix, de la sécurité et du développement dans toutes les régions du Continent.

Notre pays croit en la nécessité de trouver des solutions africaines aux problèmes africains, dans le cadre de la Stratégie Africaine visant à faire taire les armes d'ici 2030. Nous renouvelons l'appel à fournir un soutien financier et logistique international aux opérations de consolidation de la paix, et à poursuivre la coopération et la coordination entre les structures onusiennes et régionales dans une approche participative qui place la sécurité et la stabilité de l'Afrique au sommet de ses priorités, « l'Afrique que nous voulons ».

Monsieur le Président,

Alors que la Tunisie renouvelle son engagement profond envers la culture de la paix en tant que choix stratégique et principe constant dans sa politique étrangère, elle affirme aujourd'hui même la nécessité d'intensifier les efforts internationaux pour lutter contre les discours de haine et l'incitation à la violence. Elle insiste sur l'importance de poursuivre le soutien au rôle des Nations Unies dans la prévention des conflits et leur règlement par des moyens pacifiques, sans sélectivité, ainsi que sur le renforcement du dialogue entre les civilisations et les cultures comme pilier fondamental de la coexistence pacifique entre les nations et les peuples.

La Tunisie est engagée dans les Missions de Maintien de la Paix avec un esprit de responsabilité et de détermination, engagement fondé sur sa doctrine diplomatique et sécuritaire qui place l'être humain au cœur de ses préoccupations. Elle convaincue que la protection des civils est un devoir moral avant d'être un engagement international.

Depuis les premières années de son indépendance, malgré la jeunesse de son armée nationale à l'époque, la Tunisie a été l'un des premiers pays à contribuer aux Opérations de Maintien de la Paix. Elle participe aujourd'hui à quatre Missions de Maintien de la Paix des Nations Unies, ce qui reflète la confiance de la communauté internationale dans la compétence et la discipline des éléments tunisiens.

Forte de son expérience historique et de son engagement précoce dans ces missions humanitaires, la Tunisie a compris que la protection des civils n'est pas une simple réponse circonstancielle, mais plutôt un travail continu et intégré, reposant sur la prévention et l'anticipation.

S'appuyant sur cette expérience, elle a pris l'initiative d'organiser la Conférence Internationale sur « le Rôle des Forces Armées dans la Protection des Civils dans les Opérations de Maintien de la Paix » les 10 et 11 juillet 2025, en coopération avec le Département des Opérations de Paix des Nations Unies. Elle a également proposé une série d'initiatives et de recommandations

pratiques pour renforcer la protection des civils, assurer l'efficacité attendue des opérations de paix et renouveler la confiance des États en ces opérations.

Pour conclure, je réaffirme que la Tunisie, qui s'est engagée dans le travail onusien avant son indépendance et dès l'aube de sa libération pour achever les fondements de sa souveraineté, est fière de ce qu'elle a accompli depuis son adhésion, le 12 novembre 1956, à l'Organisation des Nations Unies, dans la défense de la Charte et la consolidation des principes de paix et de sécurité internationale, ainsi que dans la contribution aux efforts de maintien de la paix.

Avec la même détermination et le même engagement, la Tunisie poursuivra son implication active dans toutes les initiatives sincères visant à réaliser la sécurité et la stabilité pour tous les peuples de la région et du monde.

L'espoir nous animera pour bâtir ensemble un avenir porteur d'opportunités à la hauteur des aspirations et des espoirs de nos peuples et des générations à venir.

Paix, miséricorde et bénédictions de Dieu soient sur vous.

Merci pour votre attention.